CONSEQUENCES DE L'ACCORD SUR LES RETRAITES COMPLEMENTAIRES A TAV

Toulouse, le 15 décembre 2015

Le 30 octobre 2015, CFE-CGC, CFDT et CFTC signaient avec le MEDEF et la CGPME un « accord national interprofessionnel relatif aux retraites complémentaires AGIRC-ARRCO-AGFF » (ANI du 30 octobre 2015): un accord scandaleux soutenu malheureusement par le gouvernement social-libéral actuel.

Cet accord ne règle rien, il ne traite pas le besoin de financement de la solidarité inter-génération qui fonde notre système de retraite. Avec son UGICT, la CGT a fait des propositions qui permettaient tout en gardant les principes de ce système de résoudre la problématique de financement, le déficit technique : traiter l'égalité professionnelle entre Femmes et Hommes, intégrer les revenus du capital dans l'assiette des cotisations, aligner les taux de cotisation … Elles n'ont pas été entendues ni par le patronat ni par les signataires syndicaux.

Nous l'avions écrit même si le combat n'est pas terminé, cet « ANI du 30 octobre 2015 » aura des conséquences néfastes pour les salariés et les retraités. *Le Sénat à majorité de droite vient de repousser, dans le cadre de l'examen du projet de budget de la Sécu pour 2016, d'un an, de 62 à 63 ans, l'âge légal de départ à la retraite : un dispositif inspiré de cet « ANI du 30 octobre 2015 » . (info public sénat)*

Lors de la négociation de l' « accord relatif aux mesures d'accompagnement social du projet STRADA » (Accord STRADA) nous avions évoqué les possibles problèmes autour des MAD que pouvaient engendrer un futur accord sur les complémentaires. Nous étions les seuls à bien faire le lien et pourtant toutes les autres OS étaient bien au fait de la problématique !

Aujourd'hui 44 personnes éligibles au dispositif MAD verraient leur complémentaires amputées de 10% par application de cet ANI du 30 octobre 2015 : article « 12-1-1 Coefficient de solidarité » de l'accord. Cela pourrait remettre en cause leur décision de partir en MAD. Mais attention la problématique existera aussi pour les futurs retraités. Alors que les signataires de l'ANI aujourd'hui baissent la tête ou longent les couloirs c'est normal.

La part des complémentaires étant de plus en plus importante au fil des années, ceci devient non négligeable pour le salarié dans sa décision de partir en MAD ou en retraite.

Le projet STRADA de casse du site de VELIZY n'a pas été voulu par les salariés, la CGT l'a combattu. Le projet STRADA n'a pas de validité économique au contraire, c'est une catastrophe au niveau de la perte des compétences. Peu de personnes veulent faire le grand voyage vers Mérignac. Cet « accord STRADA» signé par la CFDT, CFE-CGC et la CGT permet toutefois de mettre à disposition des salariés qui vont perdre leur employabilité à TAV VELIZY, des moyens pour retrouver un emploi ou pour faciliter leur accès à la retraite. Pour nos collègues candidats à la MAD, la direction déclare qu'elle ne rejette pas leur demande de MAD mais attend une décision du Groupe Thales pour traiter cette problématique. Ainsi elle souhaite laisser les dossiers de ces salariés impactés ouverts jusqu'en février 2016 pour se donner du temps pour asseoir sa décision en fonction de celle du Groupe en termes de financement de cette imputation de pension

Parce que nous sommes dans le cadre d'une fermeture de site, que ne sommes pas dans le cadre de l'anticipation, qu'une souffrance réelle existe parmi les salariés de VELIZY, la CGT THALES AVIONICS demande sans attendre une quelconque décision du groupe :

> L'ouverture d'une négociation d'un avenant à notre « accord relatif aux mesures d'accompagnement social du projet STRADA » permettant de solutionner financièrement les pertes imputées au titre de l'article 12-1-1 de l'ANI du 30 octobre signé par MEDEF, CFE-CGC et CFDT.

Une lettre a été envoyée à Christine FAUSSAT, directrice Développement Social TAV.

> ***Dernière nouvelle*** *: La semaine dernière, le groupe ouvrait une négociation sur une avenant à l'accord groupe anticipation pour solutionner la problématique des MAD. C'est un début !*

NAO TEMPS DE TRAVAIL A TAV

TOUJOURS 15J DE FERMETURE IMPOSEE EN AOUT

REAGISSONS COLLECTIVEMENT

La CGT TAV considère que la fermeture imposée en août est néfaste pour les salariés :

- Parce que les prix des prestations touristiques sont plus élevés en août qu'en juillet ou septembre ;
- Parce qu'il faut prendre en compte les contraintes familiales ;
- Parce qu'il faut pour le bien-être de tous (salariés de TAV, salariés saisonniers, accès aux lieux de vacances …) étaler au maximum les vacances ;
- Parce que les reprises après fermeture totale sont difficiles pour ne pas écrire catastrophiques.

La CGT TAV revendique la prise en charge de la journée de solidarité :

- Parce que c'était une promesse de l'équipe gouvernementale actuelle ;
- Parce que le travail gratuit doit être proscrit ;
- Parce que le bilan est tout bénéfice pour le patronat une fois de plus ;
- Parce que de nombreuses entreprises ont choisi la prise en charge par l'employeur.

La CGT TAV revendique la réduction du travail à 32h :

- Parce que c'est une nécessité économique ;
- Parce qu'il faut aller vers le partage du travail ;
- Parce qu'il faut donner des moyens pour la relance économique ;
- Parce que les salariés aspirent à plus de temps pour vivre.

Mercredi 09 Décembre 2015, la dernière réunion NAO sur le Temps de travail s'est soldée par une fermeture au dialogue de la part de la direction.

La direction ne lâche rien, elle ne veut rien savoir des difficultés que peut occasionner une fermeture de 15 jours. Elle la justifie au nom d'une meilleure efficacité collective (ni quantifiée ni démontrée !) et nie l'impact sur les salariés car ils auraient déjà beaucoup de congés et JRTT. La réalité est que cela arrange les hauts cadres dirigeants.

Autre point négatif, la direction continue de refuser de prendre à sa charge la journée de solidarité.

Un ½ point positif est que le jour de RTT supplémentaire est coupé en deux : une partie collective et une partie individuelle. La logique voudrait qu'il soit complètement en JRTT individuel.

Il faut maintenant que les salariés expriment leur mécontentement. Nous ne pouvons pas accepter cette situation de refus du dialogue. Une négociation c'est du gagnant/gagnant et non du gagnant/perdant.

Lors de nos sondages il ressort qu'une majorité de salariés refuse la fermeture imposée.

Les salariés doivent participer aux négociations, doivent pouvoir s'exprimer. « NON A LA FERMETURE IMPOSEE AUX DEPENS DE NOS CONGES »

La négociation n'a jamais commencé, la direction n'a fait que dicter ses choix aux organisations syndicales, la CGT ne signera pas ni l'accord NAO sur le Temps de Travail ni le Procès-Verbal de désaccord.

La CGT THALES AVIONICS VOUS SOUHAITE DE BONNES FETES DE FIN D'ANNEE